

## Aide pour trouver un sujet de thèse

Par **franzorel**, le **31/10/2019** à **14:38**

Bonjour,

Je souhaite m'inscrire en doctorat en droit privé mais j'ai du mal à trouver un sujet de thèse qui ne soit pas déjà pris. J'aimerais savoir si il y a des sujets en droit des activités maritimes qui pourraient être intéressant pour une thèse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/10/2019** à **14:54**

Bonjour

Tout d'abord je précise que j'ai déplacé votre sujet dans la section "Mémoire et Thèse".

Ensuite, est-ce qu'il y a dans votre fac, un professeur ou un maître de conférence HDR spécialisé dans le droit des activités maritimes, qui serait susceptible de vous encadrer ?

Effectivement, il faut d'abord que vous trouviez un directeur ou une directrice de thèse et c'est avec lui ou elle qu'il faudra réfléchir sur le sujet.

En général, les doctorant(es) poursuivent avec leur directeur/directrice de Mémoire.

Juste par curiosité, qu'est-ce qui vous motive à faire une thèse ?

Par **franzorel**, le **31/10/2019** à **18:02**

Bonjour,

Merci de l'intérêt que vous avez porté à ma question.

Au fait j'ai pour projet de devenir professeur d'université.

Pour revenir au sujet, je n'ai pas encore trouvé un(e) directeur/directrice de thèse mais j'y travaille déjà. Il y a des professeurs dans mon université qui dispense des cours relatifs au monde maritime mais aucun vrai spécialiste reconnu en la matière. Je souhaiterais quand

même avoir un sujet à proposer lors de la rencontre.

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/10/2019** à **22:40**

En effet, il est bien d'avoir une idée de sujet lorsque vous allez rencontrer l'enseignant(e)

Avez-vous fait un Mémoire lors de votre M2 ?

Concernant l'accès à la profession d'enseignant-chercheur :

Il faut être conscient que tous les doctorants ne deviennent pas enseignants-chercheurs. Déjà parce que tous les doctorants, ne deviennent pas docteurs, tout simplement parce que certains ne soutiennent jamais leur thèse. Il y a en effet beaucoup d'abandon, notamment pour des raisons financières (les doctorants n'ont pas le droit aux bourses. Ceux qui ont la chance d'être chargé de TD, ne sont pas payés tous les mois. Il est impossible pour un chargé de TD d'avoir un contrat étudiant au sein d'une Université. Enfin, thèse et emploi à plein temps est un mélange explosif). De plus, le doctorat est une expérience en solitaire.

Ensuite, pour ceux qui vont jusqu'à la soutenance, la galère n'est pas fini. Il faut obtenir la qualification du Conseil national des Universités (CNU). Le CNU vérifie votre capacité à exercer la fonction d'enseignant-chercheur. Pour cela il faut démontrer que vous avez enseigné (TD) et que vous êtes un chercheur (le CNU regardera en priorité votre thèse, mais il est vivement conseillé de présenter d'autres travaux comme des articles publiés dans des revues juridiques, une intervention à un colloque ...). Très peu de docteurs obtiennent la qualification du premier coup. Bon on va dire que vous avez obtenu la qualification, Bravo ! Maintenant il vous reste à chercher du boulot. En effet, il faut regarder si une fac recrute dans votre domaine ou dans une matière proche de votre domaine. Et comme tout emploi vous ne serez pas le seul à postuler. Vous pouvez donc avoir votre qualification et ne pas être recruté. De plus, vous serez recruté comme Maître de conférence. Pour devenir professeur il faudra passer un concours.

Il est vivement conseillé d'avoir un projet de secours.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/11/2019** à **08:13**

Bonjour

Il faut obtenir la qualification du CNU puis se faire embaucher par une université.

Par **CUJAS 26150**, le **02/11/2019** à **10:43**

Merci pour tout Isidore.